

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trentième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 16 – 21 juillet 2018

Questions d'interprétation et application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

Spécimens élevés en captivité et en ranch

ÉTUDE DU COMMERCE DE SPÉCIMENS D'ANIMAUX SIGNALÉS
COMME PRODUITS EN CAPTIVITÉ

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté une nouvelle procédure de respect de la Convention dans la résolution Conf. 17.7, *Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité*. Elle vise les spécimens commercialisés sous le code de source C, D, F ou R, comme défini au paragraphe 3 i) de la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP17), *Permis et certificats*. Le Comité pour les animaux, conjointement avec le Comité permanent et en coopération avec le Secrétariat, est chargé de jouer un rôle de premier plan dans l'application de cette résolution.

Sélection de combinaisons espèce-pays pour l'étude et réponses des pays

3. À sa 29^e session (AC29, Genève, juillet 2017), conformément au paragraphe 2 c) de la résolution Conf. 17.7, le Comité pour les animaux a sélectionné plusieurs combinaisons espèce-pays pour l'étude dans le cadre de la résolution, en tenant compte de la biologie des espèces. Ce faisant, le Comité avait à l'esprit le paragraphe 2 e) de la résolution qui évoque la nécessité de "déterminer si les codes de source corrects ont été utilisés, conformément aux résolutions applicables, pour les spécimens déclarés comme produits en captivité" et le paragraphe 2 g), qui fait référence à la nécessité de déterminer "si le commerce est en conformité avec l'Article III et l'Article IV de la Convention, ainsi qu'avec l'Article VII, paragraphes 4 et 5".
4. Conformément au paragraphe 2 c) de la résolution, pour chaque combinaison espèce-pays sélectionnée pour l'étude, le Comité pour les animaux a rédigé des questions générales ou spécifiques que le Secrétariat doit adresser aux Parties concernées. Tous les détails sur les raisons des sélections et les questions posées aux pays concernés figurent dans l'annexe 1 du présent document.
5. Le 30 août 2017, le Secrétariat a informé les Parties concernées que certaines espèces produites en captivité dans leur pays avaient été sélectionnées pour l'étude, en fournissant un résumé du processus d'examen et en expliquant les raisons de cette sélection, données par le Comité pour les animaux. Les combinaisons espèce-pays sélectionnées pour l'étude par le Comité, à sa 29^e session, figurent dans le tableau ci-dessous avec une mention indiquant si une réponse a été reçue ou non. Les réponses reçues sont présentées en annexe 2 du présent document, dans la langue dans laquelle elles ont été reçues.

Tableau 1. Combinaisons espèce-pays sélectionnées pour l'étude à la 29^e session du Comité pour les animaux et réponses reçues des pays.

Espèces	Pays	Réponse
<i>Centrochelys sulcata</i>	Bénin	Annexe 2A du présent document
<i>Macaca fascicularis</i>	Cambodge	Annexe 2B du présent document
<i>Tridacna crocea</i>	États fédérés de Micronésie	Annexe 2C du présent document
<i>Testudo hermanni</i>	Ex-République yougoslave de Macédoine	Annexe 2D du présent document
<i>Centrochelys sulcata</i>	Ghana	Annexe 2E du présent document
<i>Varanus exanthematicus</i>	Ghana	Annexe 2E du présent document
<i>Centrochelys sulcata</i>	Guinée	Annexe 2F du présent document
<i>Cacatua alba</i>	Indonésie	Annexe 2G du présent document
<i>Ornithoptera croesus</i>	Indonésie	Annexe 2H du présent document
<i>Varanus timorensis</i>	Indonésie	Annexe 2I du présent document
<i>Ptyas mucosus</i>	Indonésie	Annexe 2J du présent document
<i>Trachyphyllia geoffroyi</i>	Indonésie	Annexe 2K du présent document
<i>Geochelone elegans</i>	Jordanie	Annexe 2L du présent document
<i>Centrochelys sulcata</i>	Mali	Annexe 2M du présent document
<i>Agalychnis callidryas</i>	Nicaragua	Annexe 2N du présent document
<i>Oophaga pumilio</i>	Nicaragua	Annexe 2O du présent document
<i>Oophaga pumilio</i>	Panama	Annexe 2P du présent document
<i>Lorius lory</i>	Afrique du Sud	Annexe 2Q du présent document
<i>Vulpes zerda</i>	Soudan	Aucune réponse reçue
<i>Centrochelys sulcata</i>	Soudan	Aucune réponse reçue
<i>Varanus exanthematicus</i>	Togo	Annexe 2R du présent document
<i>Centrochelys sulcata</i>	Togo	Annexe 2S du présent document
<i>Hippocampus comes</i>	Viet Nam	Annexe 2T du présent document

Examen des réponses des pays

6. Conformément au paragraphe 2 g) de la résolution, le Comité pour les animaux est chargé d'examiner les réponses des pays, toute étude commandée par le Secrétariat et toute autre information pertinente, et de déterminer si le commerce respecte les dispositions de l'Article III et de l'Article IV de la Convention, ainsi que les paragraphes 4 et 5 de l'Article VII.
7. Si le commerce respecte ces dispositions, la combinaison espèce-pays est supprimée de l'étude et le Secrétariat informe le ou les pays concerné(s) de cette conclusion.
8. Si tel n'est pas le cas et que le Comité expose des préoccupations relevant dûment de ses compétences, le Comité, en consultation avec le Secrétariat, rédige des projets de recommandations adressées aux pays concernés et qui sont limitées dans le temps, applicables, mesurables, proportionnées, transparentes, propres à garantir le respect à long terme de la Convention et, le cas échéant, à encourager le renforcement des capacités et de l'aptitude du pays à appliquer les dispositions pertinentes de la Convention. Le Secrétariat communique ces projets de recommandations et les informations à l'appui, du Comité pour les animaux, à la session suivante du Comité permanent aux fins d'examen, de révision si nécessaire et d'approbation.
9. Si le Comité expose des préoccupations qui relèvent plutôt de la compétence du Comité permanent, le Secrétariat communique ces questions à la session suivante du Comité permanent, avec toute observation du Comité pour les animaux.
10. Le Secrétariat prévoit que le Comité pour les animaux souhaitera constituer un groupe de travail en session pour examiner les réponses reçues des pays sélectionnés aux questions qu'il a préparées à sa 29^e session. Le Secrétariat est prêt à assister le groupe de travail et le Comité dans cet exercice.

Examen des informations disponibles relatives à la biologie de la reproduction et à l'élevage en captivité et, le cas échéant, à l'impact du prélèvement dans la nature du cheptel souche

11. Le paragraphe 2 f) de la résolution charge le Comité de déterminer pour quelles espèces il devrait demander au Secrétariat de commander de brèves études de l'information connue, relative à la biologie de la reproduction et à l'élevage en captivité et des effets, le cas échéant, du prélèvement dans la nature du cheptel souche. À sa 29^e session, le Comité a demandé, sous réserve des ressources disponibles, que toutes les espèces figurant dans le tableau 1 du présent document soient ainsi examinées.

12. Le Secrétariat a chargé l'organisation à but non lucratif *Species360* d'entreprendre les examens des espèces en question. Les fiches d'information sur les espèces qui en ont résulté se trouvent dans l'annexe 3 du présent document. Le Comité est invité à y recourir lorsqu'il s'appliquera à déterminer si le commerce respecte les dispositions de l'Article III et de l'Article IV de la Convention, ainsi que les paragraphes 4 et 5 de l'Article VII conformément au paragraphe 6 du présent document.
13. Par manque de clarté quant à la nature exacte de ces travaux, il n'a pas été demandé aux consultants d'évaluer les effets éventuels, le cas échéant, du prélèvement dans la nature du cheptel souche.

Conclusions

14. Comme décrit dans les paragraphes 6 à 9 du présent document, le Comité est invité à examiner les réponses reçues des pays sélectionnés et, en consultation avec le Secrétariat, à rédiger des projets de recommandations et autres avis pour examen par le Comité permanent.
15. Afin d'enrichir le processus d'études futures, le Secrétariat apprécierait de recevoir des commentaires du Comité sur la présentation et le contenu des fiches d'information sur les espèces qui figurent dans l'annexe 3 du présent document.

**Motivation de la sélection des combinaisons espèce-pays conformément au paragraphe 2 c)
de la résolution Conf. 17.7, et questions posées aux pays concernés**

1. Combinaisons espèce/pays dont l'examen est recommandé et brève explication pour certaines combinaisons espèce/pays:

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
Référence dans l'Étude du commerce important								
1	Testudinidae	<i>Centrochelys sulcata</i>	Bénin Ghana Guinée Mali Soudan Togo		Oui	C, R C, F, R C, F C, F C C, F, R	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.) ou utilisation douteuse du code de source "F" ou "R" - selon le code de source indiqué.	Bénin: C1-C6; R1-R3; Q2 Ghana: C1-C6; R1-R3; Q2 Guinée: F1-F4 Mali: F1-F4 Soudan: C1-C6 Togo: C1-C6; R1-R3; Q2
2	Papilionidae	<i>Ornithoptera croesus</i>	Indonésie	(ii) volume (iii) changement	Oui	C, F, R	Utilisation douteuse du code de source "F" ou "R"	<ul style="list-style-type: none"> - Comment et à quel stade du cycle de vie les spécimens sont-ils collectés pour être introduits dans l'établissement d'élevage/production? - Est-ce que les spécimens sont toujours prélevés au même stade ou différents stades peuvent-ils être prélevés et élevés dans l'établissement? - Si des stades différents sont utilisés, ceux-ci sont-ils conservés séparément dans l'établissement d'élevage/production? - Existe-t-il un mécanisme pour comptabiliser les spécimens entrants et sortants? - Existe-t-il un avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour le prélèvement de spécimens dans la nature afin de compléter les stocks de l'établissement d'élevage/production? Si oui, veuillez fournir les détails de l'ACNP. - En plus, questions C1-C4. - Q1

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
Tableau 3 (critères (i), (ii), (iii) et (vi))								
3	Canidae	<i>Vulpes zerda</i>	Soudan	(iii) changement	Oui	C	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.). Changement observé de W à C.	C1-C6 Q1
4	Cacatuidae	<i>Cacatua alba</i>	Indonésie	(i) augmentation	Oui	C	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.).	C1-C6
5 6	Varanidae	<i>Varanus exanthematicus</i>	Ghana Togo	(iii) changement (ii) volume	Oui Oui	R/C? C, F, R	Ghana: non "élevée en ranch" conformément à la Rés. Conf. 11.16 (Rev. CoP15) Togo: non "élevée en ranch" conformément à la Rés. Conf. 11.16 (Rev. CoP15)	Ghana: R1-R3; Q1 Togo: R1-R3
7	Varanidae	<i>Varanus timorensis</i>	Indonésie	(ii)	Oui	C, F	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.).	C1-C6
8	Colubridae	<i>Ptyas mucosus</i>	Indonésie	(iii)	Oui	C, F	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.).	C1-C6; Q1
9	Testudinidae	<i>Testudo hermanni</i>	Ex-République yougoslave de Macédoine	(ii)	Oui	C, F, U	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.).	C1-C6
10 11	Dendrobatidae	<i>Oophaga pumilio</i>	Nicaragua Panama	(i) augmentation (ii) volume	Oui Oui	C C	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.).	Nicaragua: C1-C6; Q2 Panama: C1-C6; Q2
12	Hylidae	<i>Agalychnis callidryas</i>	Nicaragua	(ii)	Oui	C, F	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.).	C1-C6

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
13	Syngnathidae	<i>Hippocampus comes</i>	Viet Nam	(iii) changement	Oui	C, F	Autre utilisation incorrecte des codes de source (F)	<p>F1-F4; Q1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment et à quel stade du cycle de vie les spécimens sont-ils collectés pour être introduits dans l'établissement d'élevage/production? - Est-ce que le même stade est prélevé et élevé dans l'établissement ou différents stades peuvent-ils être prélevés? - Si des stades différents sont prélevés, ceux-ci sont-ils conservés séparément dans l'établissement d'élevage/production? - Existe-t-il un mécanisme pour comptabiliser les spécimens entrants et sortants? - Existe-t-il un ACNP pour le prélèvement de spécimens dans la nature pour compléter les stocks de l'établissement d'élevage/production? Si oui, pouvez-vous fournir les détails de l'ACNP? - Expliquez pourquoi vous estimez que le code de source 'F' est le plus approprié. - En plus, questions C1-C4.
14	Tridacnidae	<i>Tridacna crocea</i>	États fédérés de Micronésie	(i), (vi)	Non	F	Autre utilisation incorrecte des codes de source (F)	<ul style="list-style-type: none"> - Comment et à quel stade du cycle de vie les spécimens sont-ils collectés pour être introduits dans l'établissement d'élevage/production? - Le prélèvement porte-t-il toujours sur le même stade ou des différents stades peuvent-elles être prélevés? - Si des stades différents sont prélevés, ceux-ci sont-ils conservés séparément dans l'établissement d'élevage/production? - Existe-t-il un mécanisme pour comptabiliser les spécimens entrants et sortants? - Existe-t-il un ACNP pour le prélèvement de spécimens dans la nature pour compléter les stocks de l'établissement d'élevage/production? Si oui, veuillez fournir les détails de l'ACNP. - Expliquez pourquoi vous estimez que le code de source 'F' est le plus approprié. - En plus, questions F1-F4

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
15	Trachyphyllidae	<i>Trachyphyllia geoffroyi</i>	Indonésie		Oui	F, C	Autre utilisation incorrecte des codes de source (F)	<p>Combien d'établissements dans votre pays produisent des spécimens de l'espèce concernée exportés sous le code de source F?</p> <ol style="list-style-type: none"> Décrivez quel est l'inspection ou le suivi pratiqué dans ces établissements de mariculture, quelle en est la fréquence et qui le réalise. Veillez fournir une description générale des méthodes de production utilisées par les établissements mentionnés ci-dessus et indiquer quels éléments de la définition de l'expression "élevés en captivité" figurant dans la résolution Conf. 10,16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ne sont pas satisfaits. Veillez expliquer la base et la justification de votre avis de commerce non préjudiciable élaboré pour l'exportation de tous les spécimens de l'espèce concernée ayant un code de source "F". Veillez fournir une description détaillée des méthodes utilisées pour produire <i>Trachyphyllia geoffroyi</i>, code de source F, y compris, mais sans s'y limiter, celles décrites ci-dessous, en distinguant les différentes méthodes utilisées par différents établissements et la proportion de spécimens produits selon chaque méthode de production décrite. <p>Par exemple, si des spécimens de <i>Trachyphyllia geoffroyi</i> sont produits par une technique de fragmentation, 'fragmentation', lorsque le corail parental (F₀) est coupé en morceaux et les fragments obtenus se développent:</p> <ol style="list-style-type: none"> Décrivez le processus de coupe ou de fragmentation de cette espèce et le nombre maximal de fragments produits par corail parental. Indiquer si les fragments de <i>Trachyphyllia</i> sont systématiquement attachés à une base artificielle. Indiquez combien de temps en moyenne les coraux sont cultivés avant l'exportation.

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
								<p>d) Décrivez les conditions et les établissements dans lesquelles ils sont conservés pendant cette étape de la croissance.</p> <p>e) Fournir des preuves photographiques des différentes étapes depuis la fragmentation du corail parental jusqu'aux spécimens prêts à l'exportation.</p> <p>Par exemple, si des spécimens de <i>Trachyphyllia geoffroyi</i> sont produits par la technique de bourgeonnement (reproduction asexuée):</p> <p>a) Décrivez les établissements et méthodes de production impliqués [y compris en indiquant si les coraux parentaux et juvéniles produits par la "technique de bourgeonnement" sont maintenus dans un environnement contrôlé dans des réservoirs à terre].</p> <p>b) Pendant combien de temps les coraux juvéniles sont-ils conservés avant l'exportation?</p> <p>c) Fournir des preuves photographiques de chacune des différentes étapes de la reproduction asexuée.</p> <p>d) Est-ce que les coraux parentaux sont conservés de façon permanente en captivité ou à quelle fréquence sont-ils remplacés par de nouveaux coraux sauvages?</p> <p>Décrivez toute autre technique de "production" utilisée, par exemple d'autres techniques de multiplication par reproduction sexuée.</p>
Tableau 4 (critères (iv) et (v))								
	Aucun cas							
Tableau 5 (critère du document AC29 Doc. 14,1 (vi) seulement)								
16	Loriidae	<i>Lorius lory</i>	Afrique du Sud	(vi)	Non	C, F	<p>Doutes sur la légalité de l'acquisition du cheptel reproducteur.</p> <p>Doutes sur la manière dont les spécimens sont élevés compte tenu des connaissances sur les difficultés d'élevage de l'espèce.</p>	<p>C1-C6; F1-F4; Q1</p> <p>Veillez fournir des informations sur la légalité du stock fondateur de ces établissements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quand le stock fondateur a-t-il été importé? - D'où a-t-il été importé? - Combien de temps a été nécessaire pour constituer la population reproductrice?

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
Autres sources (soumises au Secrétariat par les Parties (tableau de la page 3))								
17	Testudinidae	<i>Geochelone elegans</i>	Jordan		Non	C	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.).	C1-C6 <ul style="list-style-type: none"> - Quel est le code de source exact pour les spécimens exportés sans indication de code de source? - Quelle est la source du stock fondateur? - Quand a-t-il été importé? - D'où a-t-il été importé? - Combien de temps a été nécessaire pour constituer la population reproductrice?
18	Cercopithecidae	<i>Macaca fascicularis</i>	Cambodge		Oui	C, F	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf. 10.16 (Rev.).	C1-C6; F1-F4; Q1; Q2

2. Questions générales ou spécifiques pour les pays sélectionnés pour l'étude:

Texte des questions à poser aux pays selon le code de source pour lequel ils ont été sélectionnés:

Code de source "C"

Codes des questions	Questions
C1	Combien d'établissements dans votre pays élèvent des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés ? Comment l'établissement d'élevage répond-il aux critères relatifs à l'environnement contrôlé selon la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ?
C2	Tous ces établissements ont-ils été inspectés pour s'assurer que les spécimens produits sont conformes à la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> . Veuillez préciser plus avant toute réglementation ou mesure actuellement en vigueur pour assurer le suivi des établissements qui prétendent élever cette espèce en captivité, par exemple si les établissements sont tenus de tenir des registres de l'acquisition, du maintien ou de la reproduction de spécimens de cette espèce et si les autorités vérifient ces registres.
C3	Quelle autorité effectue ces inspections et à quelle fréquence sont-elles entreprises?
C4	Pour chaque établissement en question 1, veuillez remplir le formulaire de collecte de données (le document AC29 Inf. 1 peut être utile), ou fournir d'une manière différente les informations figurant sur le formulaire.
C5	Comment a-t-il été déterminé que le cheptel reproducteur a été constitué conformément aux dispositions de la CITES et aux lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature?
C6	Le cheptel reproducteur a-t-il reçu des spécimens supplémentaires prélevés dans la nature depuis qu'il a été constitué et, dans l'affirmative, combien de spécimens, quand cela a-t-il eu lieu, et comment a-t-il été déterminé qu'ils ont été obtenus conformément aux dispositions de la CITES et des lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature?

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTABLISSEMENT

Date de l'inspection : _____	Nom de l'inspecteur principal : _____
Nom de l'établissement : _____	

Nom et fonction(s) de tous les inspecteurs présents :

1. _____

2. _____

Type d'inspection : Première inspection Date de la dernière inspection : _____
 Inspection de routine
 Inspection de suivi (*en cas de persistance d'anomalies ou d'incohérences relevées au cours d'une inspection antérieure*)

Raison sociale de l'établissement : _____

Nom du/des propriétaire(s) : _____

Adresse de l'établissement et nom de la personne à contacter : _____

Année de création de l'établissement : _____

Nombre actuel d'employés au sein de l'établissement :

À plein temps À temps partiel

Nom et fonction de l'employé de l'établissement accompagnant l'inspecteur/les inspecteurs : _____

L'entreprise fait-elle appel aux services d'un vétérinaire professionnel? Oui Non

Si oui, quels sont les nom et adresse de ce vétérinaire? _____

L'entreprise élève-t-elle des animaux ailleurs? Oui Non

Si oui, où? _____

Si oui, prendre des dispositions pour inspecter cet/ces endroit(s) dans les meilleurs délais

FORMULAIRE DE RECUEIL DES DONNÉES

INFORMATIONS SUR LES ESPÈCES (remplir un formulaire distinct pour chaque espèce élevée au sein de l'établissement)

Date de l'inspection :	Nom de l'inspecteur principal :
Nom de l'établissement :	Espèce :

*Date de la première acquisition de spécimens :	Origine et stade de développement du cheptel parental :
Nombre de spécimens composant le cheptel parental et répartition mâles/femelles, si connue :	Mâles <input type="text"/> Femelles <input type="text"/>
*Avez-vous acquis d'autres spécimens par la suite ? Si oui, d'où provenaient-ils?	

Cette espèce est-elle élevée EN CAPTIVITÉ ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Date de démarrage de l'élevage:	
Nombre de portées/couvées par an :	
Nombre de nouveau-nés/œufs par portée/couvée :	
Nombre obtenu l'année précédente :	

CHEPTEL REPRODUCTEUR ADULTE	Données fournies par l'établissement	Dénombrement réalisé par l'inspecteur (si possible)
Nombre d'adultes présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de mâles présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de femelles :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
% annuel de femelles reproductrices :	<input type="text"/>	
Quel type d'aliments donnez-vous aux animaux adultes?		

JUVÉNILES (SPÉCIMENS ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ ET EN RANCH CONFONDUS)	Données fournies par l'établissement	Dénombrement réalisé par l'inspecteur (si possible)
Nombre de juvéniles présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Âge à la maturité sexuelle (en nombre d'années) :	<input type="text"/>	
Taille ou poids à la maturité sexuelle (en cm ou g) :	<input type="text"/>	
Taille ou poids à la vente (en cm ou g) :	<input type="text"/>	
% de survie des juvéniles après deux semaines (œufs non éclos y compris)	<input type="text"/>	
Quel type d'aliments donnez-vous aux juvéniles?		

Code de source "R"

Codes des questions	Questions
R1	En ce qui concerne toutes les espèces qui ont été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en vertu des dispositions de la résolution Conf. 11.16 (Rev CoP15), <i>Élevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II</i> , veuillez fournir, conformément au paragraphe 5 a), les rapports manquants ainsi que les informations spécifiées au paragraphe 5 b) de cette résolution.
R2	<p>1. En ce qui concerne toutes les espèces qui <u>n'ont pas</u> été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en vertu des dispositions de la résolution Conf. 11.16 (Rev CoP15), <i>Élevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II</i>, veuillez fournir les informations suivantes [conformément aux paragraphes 5 a) et 5 b) de cette résolution]:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) l'état de la population sauvage concernée établi par un suivi réalisé à une fréquence appropriée et avec une précision suffisante pour pouvoir reconnaître les changements dans la taille et la structure de la population occasionnés par l'élevage en ranch; ii) le nombre de spécimens (œufs, jeunes ou adultes) prélevés chaque année dans la nature et le pourcentage de ces prélèvements utilisés pour approvisionner les établissements d'élevage en ranch; iii) des détails sur le niveau de la production annuelle et sur le type et la quantité de produits destinés à l'exportation; iv) une estimation du pourcentage de la production annuelle d'œufs, de nouveau-nés et autres stades du cycle de vie prélevés dans la nature pour l'établissement d'élevage en ranch; v) le nombre d'animaux relâchés et leur taux de survie estimé sur la base d'études et de programmes de marquage éventuels; vi) Le taux de mortalité en captivité et les causes de cette mortalité; vii) les programmes de conservation et les expériences scientifiques réalisés dans le cadre de l'établissement ou de la population sauvage concernée; et viii) une estimation du pourcentage de l'aire de répartition de l'espèce où opère l'établissement.
R3	Combien d'établissements dans votre pays élèvent en ranch des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés?

Code de source "F"

Codes des questions	Questions
F1	Pour toutes les exportations de spécimens de l'espèce sélectionnée ayant le code de source "F", indiquez quels éléments de la définition de l'expression "élevé en captivité" figurant dans la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ne sont pas satisfaits.
F2	Veuillez confirmer que des avis de commerce non préjudiciable ont été élaborés pour l'exportation de tous les spécimens de l'espèce concernée ayant le code de source "F" et la façon dont ces résultats ont été obtenus, en particulier pour les espèces non originaires de votre pays.
F3	Combien d'établissements dans votre pays produisent des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés?
F4	Le cheptel reproducteur a-t-il reçu des spécimens supplémentaires prélevés dans la nature depuis qu'il a été constitué et, dans l'affirmative, combien de spécimens, quand cela a-t-il eu lieu, et comment a-t-il été déterminé qu'ils ont été obtenus conformément aux dispositions de la CITES et des lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature?

Questions supplémentaires à poser dans des circonstances spécifiques:

Codes des questions	Circonstances	Questions
Q1	Changement de code de source	Expliquez les changements survenus au cours du temps dans les quantités pour différents codes de source utilisés par votre pays pour cette espèce.
Q2	Systèmes de production mixte	Si différents codes de source s'appliquent aux spécimens dans le même établissement, expliquez comment il est assuré qu'un code de source exact est attribué à chaque spécimen lors de l'exportation.